



Composition pénale pour violences volontaires personne vulnérable

Par Lola penica

Bonjour je me permets de vous écrire, car je suis actuellement convoquer pour une composition pénale concernant une altercation entre moi et la copine de mon frère qui es enceinte. J'ai avant tout répondu à sa provocation verbale (ses insultes) et je suis aller vers elle comme elle es venue vers moi. Nous nous sommes expliquer mais nous en sommes arrivés au mains en se giflant et poussant au niveau des épaules. J'ai cracher vers elle avant qu'elle ne me tourne le dos et s'en ailles. Elle a reçu 7 jours d'itt . C'est la 1ere fois que ça m'arrive j'ai jamais eu d'antécédents judiciaire jamais eu de problème avec des gens, casier judiciaire vierge. Tout cela es arriver a cause d'une mauvaise interprétation entre elle et mon frère qui a fais qu'elle me disais avoir dis de mauvaises choses sur elle et son enfant elle m'a porter des propos déplacées ce qui fais que je n'est pas accepter et nous en sommes prise une gifle l'une à l'autre et en la repoussant ainsi car elle me parler au plus prêt du visage . Elle es aller porter plainte j'ai pas connu la garde a vue j'ai étais auditionner 5jours après et j'ai reçu une convocation pour violences volontaires sur personne en situation de vulnérabilité (grossesse 6 mois) le lendemain de l'audition pour passer une composition pénale devant la délégué du procureur dans 2 mois . J'ai reconnus les faits reprochés devant l'officier de police car je reconnais lui avoir cracher gifler et pousser même si mon audition et celle de la fille n'étais pas dis de même façon je suis reconnus mis en cause. Ça grossesse n'à pas étais toucher. J'aimerais savoir qu'est ce que j'en cours comme sanction en composition pénale ? La situation est elle adaptée pour avoir bénéficier de cette procédure ? Devrai je prendre un avocat ? S'il vous plaît merci d'avance